

Une aumône mal récompensée : (tiré des Etrennes helvétiques et patriotiques pour l'an de grâce 1812)

Autor(en): **Nicolier, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **85 (1958)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-230737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une aumône mal récompensée

(Tiré des *Etrennes Helvétiques et Patriotiques* pour l'an de grâce 1812 *)

En 1530, Pierre Kessler, prêtre de la ville de Basle, se mit en tête de profiter de la permission de se marier que la doctrine des Réformateurs accordait, d'après l'Évangile, à tous les ecclésiastiques ; mais sa conscience ne voulait pas qu'on pût lui reprocher d'avoir pris femme par intérêt ou par amour. Il fit donc vœu d'épouser la première fille qu'il rencontrerait en allant de sa maison, située sur le Herbrigberg, à l'église de Saint-Pierre, pourvu qu'elle consentît de bonne grâce à recevoir sa main.

Il sort donc un matin pour exécuter son projet. A peine est-il dans la rue, qu'une mendicante lui demande la charité. Il la regarde et lui dit :

« Si tu me promets de te bien conduire, je te ferai une aumône dont tu

auras à te réjouir le reste de tes jours ! »

La fille ne se fit pas presser, reçut du bon Kessler l'argent nécessaire pour s'habiller décentement, et ne tarda pas à l'épouser après lui avoir fait les plus belles promesses.

Mais elle ne tint pas parole, et son mari avoua plus d'une fois à ses amis qu'il n'avait jamais fait une aumône plus mal placée, et que la seule bonne action dont il eût à se repentir était d'avoir tiré cette personne de la mendicité.

Henri Nicolier.

* Ce petit recueil d'Etrennes m'a été obligeamment prêté par Mme Hélène Karlen-Cottier, la Catalâne, de Château-d'Oex.

Sur l'eau !

Tour du Haut-Lac par un bel après-midi d'été. Trois dames paraissent spécialement jouir de la promenade, du paysage et du bon air lacustre.

Le bateau passait devant Meillerie, lorsque l'une d'elles s'écrie avec un bon accent de chez nous :

— Et dire que le Gilbert est en train de faire des moyettes !

La juste mesure !

Décor : l'office d'une pinte.

Le garçon. — Dites, patron, comment faut-il remplir la bouteille ?

Le patron, en rapprochant le pouce de l'index sur le goulot. — Tu mets un petit bout comme ça en dessous de la ligne !

Actuellement la PHOTO en couleurs
Est aussi du domaine de l'amateur

TOUT chez le spécialiste

A. SCHNELL & FILS

PLACE ST-FRANÇOIS 4 - LAUSANNE

Photo — Projection — Ciné

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne et par obligations

Garde et gérances de titres - Safes